

COMPTE RENDU

Réunion du 18 janvier 2011, conseil de l'ED MSTIC

Personnes présentes : Patrice Aknin, Marie-Pierre Béal, François Bouchut, Sylvie Cach, Didier Chauveau, Michel Couprie, Jean-François Delmas, Antoine Despujols, Bernard Ducomet, Robert Eymard, Benjamin Jourdain, Michel Kasser, Régine Laleau, Nicolas Paparoditis, Viviane Pons, Patrick Siarry.

Excusés : Yacine Amirat, Marc Antoni, Didier Aubert, Tarik Bourouina, Prosper Chemouil, Raphaël Danchin, Stéphane Espie, Virginie Ehrlacher, Gilles Gallée, Renaud Kériver, Odile Picon, Jean-Paul Rudant représenté par Benoît Deffontaines, Hai Anh Tran.

Robert Eymard présente et félicite les trois représentants des doctorants élus : Virginie Ehrlacher, Viviane Pons et Hai Anh Tran. Puis les points suivants sont abordés.

1) Journée d'audition du 21 juin 2011 : répartition des membres du conseil aux commissions.

Afin de procéder à la composition des commissions, il faudra que l'école doctorale connaisse à l'avance la liste des membres du conseil présents le 21 juin 2011.

En principe, on prévoit une commission informatique- TSI, mathématiques et SIG-EOS.

Un réajustement des commissions pourra être réalisé si besoin le jour même.

Paris-Est doit au préalable nous confirmer le nombre de contrats doctoraux attribué à l'ED MSTIC ainsi que les consignes particulières d'attribution par laboratoire.

L'ED MSTIC demande un classement des candidats par le laboratoire qui peut-être modifié par la commission.

Compte tenu des nombreux désistements, le conseil produira une liste d'attente.

Il sera demandé aux candidats retenus de procéder à leur inscription en thèse avant fin juillet pour valider l'attribution du contrat doctoral Paris-Est.

2) Journée scientifique de juin 2011

Une date devra être fixée en fonction des disponibilités des trois doctorants élus et si possible un jour qui ne se chevauche pas sur un séminaire organisé par un laboratoire du campus.

Cette journée est dédiée aux doctorants de l'ED MSTIC qui pourront effectuer une présentation orale de leur thèse.

L'ED MSTIC apportera l'ensemble du soutien logistique : diffusion des messages rédigés par les doctorants élus, réservation d'amphis, buffet etc...

3) Contrat quadriennal

Le contrat quadriennal est repoussé d'un an et concerne la période 2010-2013.

Les doctorants doivent mettre à jour leur fiche Adum et en particulier leur publication.

Les laboratoires ont la responsabilité d'actualiser la liste des membres HDR.

4) Modalités des conventions de cotutelle

L'école doctorale se trouve souvent dans l'obligation de gérer parfois en urgence un certain nombre de difficultés liées aux thèses en cotutelle quand les conventions n'ont pas prévu dans le détail les modalités de financement.

Jusqu'à présent, les candidatures en cotutelle sont visées par le directeur de l'ED ou par le bureau de l'ED.

La convention de cotutelle actuelle ne prévoit pas la signature du responsable de laboratoire, l'engagement du laboratoire n'est possible que sur la charte des thèses.

L'ED MSTIC pourrait auditionner les candidats en cotutelle ou bien examiner les dossiers, en particulier vérifier si le candidat a le niveau requis pour une thèse. En fonction du calendrier, on pourrait programmer ces auditions au conseil de septembre.

Il faut produire un guide du bon usage des modalités de cotutelle en utilisant le retour des différentes expériences et on s'assure que le laboratoire de rattachement soit informé pour avis.

A la rentrée 2011/2012 : le dossier devra être déposé pour visa du directeur de laboratoire et ainsi évite une audition par l'école doctorale.

5) Durée des thèses, thèses en prolongation, nombre de thèse par directeur de thèse.

Il est rappelé que l'ED MSTIC autorise au maximum 4 thèses par directeur de thèse, sachant qu'une codirection ou une cotutelle compte pour moitié.

Il faut favoriser la répartition au sein des équipes et éviter un taux d'encadrement trop élevé ce qui génère souvent une prolongation de la durée des thèses.

Le taux actuel de durée d'une thèse pour l'ED MSTIC est de 3,8.

Comme préconisé par Paris-Est, la 5^o année de thèse doit être rarissime.

Le bureau de l'ED reçoit individuellement les doctorants de 4^o année qui ne soutiendront pas au 1^o semestre.

Les textes n'autorisent pas la suspension de thèse, même si on la pratique pour éviter un abandon. Il faut être plus vigilant sur le passage en seconde année et arrêter les thèses mal engagées si besoin.

Les thèses en VAE sont dédiées aux candidats ayant une expérience professionnelle, il faut être vigilant sur le niveau du candidat et vérifier la qualité scientifique du projet.

6) Exécution du budget

Les dépenses sont listées par laboratoire et suivant si il s'agit de financement de formation ou de jury de thèse. Un déplacement à une conférence ne peut-être pris en charge que si le doctorant présente ses travaux et avec l'accord du directeur de thèse et du responsable de laboratoire.

La règle de base est d'octroyer un budget moyen d'environ 800 euros par doctorant par an.

Le budget 2010 de 62000 euros de l'école doctorale MSTIC est reconduit pour l'année 2011.